

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie
universitaire
4 mai 2015

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 4 mai 2015 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la Présidence de M. Jean-Paul Saint-André, président de l'Université d'Angers.

PELTIER Didier – Vice-Président CFVU	Présent
ALENET Wilhelmine suppléante : Marine PAILLOT	Donne procuration à Arthur PIRAUX
ALLAIN Philippe	
ARTUS Rémy suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Donne procuration à Mathieu LEVAILLANT
AVIGNON Carole	Donne procuration à Didier PELTIER
BALLOUCHE Aziz	
BORDET Laurent	Présent
BOUCHÉ Tatiana suppléant : Arthur PIRAUX	Suppléant présent
CALENDA Alphonse	Présent
CHALLENGE DE CEVINS Mathias suppléante : SANTOS VALERIO Margarida	
CHAS Corentin suppléante : Charlotte VIAIRON	Donne procuration à Mathieu LEVAILLANT
COUTANT Régis	Donne procuration à Anne-Laurence PENCHAUD
CULLIERE Aurore suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Anne-Laure	
DIALLO Cheick Tidiani suppléante: DIABATE Djelika	
DODIER Loulou suppléante : Léa CLAVIER	
DUCHÉNE Thibaut suppléant : Martial LAUNAY	Présent
Cindy GOUGEON Suppléant :	Présente
GROS Olivia suppléante: PELLETIER Léonie	Donne procuration à Nicolas PELLERIN
GUERIN Fabrice	
HULSMANN Guido	Présent
LAHEURTE Cyrille	Présent
LEMAIRE Félicien	Présent
LENOIR Pascal	Donne procuration à Sabine MALLET
LERICHE Philippe	Donne procuration à Christophe DANIEL
LEVAILLANT Mathieu suppléante : GELINEAU Florine	Présent
LUSSON Nathalie	Donne procuration à Laurent BORDET
MALLET Sabine	Présente
NEAU Elise suppléant : MAHMAL Youssef	Donne procuration à Arthur PIRAUX
PALMERO Sandra	Donne procuration à Christophe DANIEL
PELLERIN Nicolas suppléant : PÉNARD Adrien	Présent
PÉRON Maurine Suppléante : COZIC Elisa	
PLAUD Ghislaine	Donne procuration à Didier PELTIER
PENCHAUD Anne-Laurence	Présente

DORÉ Christophe	
RULENCE David	Donne procuration à Sabine MALLET
SEASSAU Aymeric	
TRAON Christelle	Donne procuration à Laurent BORDET
VIDAL Stéphane Suppléant : Axel NEAU	Présent

♦ **Membres présents invités :**

M. DUMAS, Assesseur de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme Favreau, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences

1. Informations.....	5
2. Affaires générales.....	7
2-1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 26 janvier 2015	7
2-2 Création du bureau de la commission de la formation et de la vie universitaire	7
3. Enseignement et conventions.....	10
3-1 Création du DU « Une santé, une médecine – pathologie comparative en oncologie, de l'animal à l'homme »	10
3-2 Convention master entre l'Université d'Angers et le GÉrontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire et création d'un nouveau parcours de master « Accompagnement des seniors dans la pratique du tourisme et des loisirs »	14
3-3 Création d'un parcours M2 à distance « Didactique des langues, des littératures et des cultures »	19
4. Questions diverses et réponses	24

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14h30.

1. Informations

M. SAINT-ANDRÉ communique des informations obtenues par la presse. La dotation de l'université d'Angers est en augmentation d'un peu plus de 2.9 millions d'euros. Trois facteurs expliquent cette augmentation :

- le financement pour la troisième année consécutive des 35 postes promis par le ministère (l'Université d'Angers est la seule à bénéficier d'un tel financement) ;
- le ministère finance une partie du glissement vieillesse technicité à hauteur de 450 000 €. Toutefois la réserve de précaution est doublée ;
- la compensation boursière est financée partiellement.

M. SAINT-ANDRÉ présente également la problématique des universités qui ont des fonds de roulement élevés et qui se voient ainsi pénalisées dans leurs dotations.

M. SAINT-ANDRÉ présente un deuxième point d'information évoqué dans la presse : le résultat de l'appel à projet IDEX I-SITE. Il précise que trois projets ont été retenus en pré-sélection IDEX, deux autres projets présentés à l'IDEX ont été présélectionnés pour l'I-SITE et trois autres projets présentés en tant qu'I-SITE, ont été présélectionnés pour l'I-SITE. Le projet ComUE UBL+ n'a pas été présélectionné.

M. SAINT-ANDRÉ cite l'appréciation générale du jury sur les raisons de l'échec : « l'ensemble des partenaires du projet ont une bonne capacité et un bon potentiel scientifique néanmoins ils semblent géographiquement dispersés. Le modèle fédéral proposé avec son large périmètre et les projets transdisciplinaires ne sont pas suffisamment intégrantes pour conduire à la création d'une université unique reconnue internationalement. Cette région a le potentiel pour héberger au moins un I-SITE néanmoins cela requerrait de se focaliser sur les points forts et d'éviter la dispersion quand la ComUE sera pleinement opérationnelle. Elle devra envisager différents scénari de regroupement et leurs capacités pour pouvoir atteindre les objectifs de l'initiative d'excellence ».

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il ne serait pas raisonnable de candidater à un nouvel IDEX mais qu'il serait envisageable de candidater à un I-SITE sous réserve que la ComUE UBL soit effectivement opérationnelle et que sa gouvernance soit en place. Par ailleurs, le commentaire du jury précise que pour les projets multi-sites, il y a un souhait de faire apparaître la spécialisation des sites sous réserve que la gouvernance de l'IDEX soit directement liée à la gouvernance de la ComUE.

M. SAINT-ANDRÉ s'interroge sur les raisons de cet échec et de la suite à donner ou à ne pas donner.

Il propose un temps d'échanges aux membres de la commission

Mme MALLET se demande si le regroupement évoqué signifie que la spécialisation aura des conséquences sur l'offre de formation au niveau master.

M. SAINT-ANDRÉ estime qu'il y a un manque de clarté sur la question de la spécialisation et précise qu'il n'est pas opposé à ce que l'université d'Angers soit identifiée sur un projet IDEX végétal puisque l'Université est déjà bien identifiée au sein de la ComUE sur cette thématique. Il souligne que c'est un sujet qui mérite d'être approfondi.

M. SCHAUB se demande s'il y a eu des contacts entre les présidents après cet échec et se demande également si cela va influencer sur la gouvernance prévue pour la ComUE.

M. SAINT ANDRÉ rappelle la position des trois universités principalement impliquées (soit Rennes I, Brest et Nantes) et des quatre autres depuis que Rennes II a élu une nouvelle équipe. Mais il précise qu'il ne faut pas interférer sur le projet d>IDEX même si des désaccords concernant la gouvernance, le montage du projet et certains choix scientifiques persistent. Il explique qu'un éventuel succès à l>IDEX serait positif pour l'ensemble du territoire.

M. SAINT-ANDRÉ précise que depuis la mise en place de l'équipe de direction de Rennes II, il y a une consultation régulière entre les quatre présidents et une recherche pour réintroduire Rennes II dans les discussions y compris sur les questions de gouvernance de la ComUE.

Cela invite à prendre une position commune sur un éventuel projet IDEX ou I-SITE et également à repousser la date du vote des statuts par les conseils d'administration de l'Université d'Angers dans l'attente de réponses concernant la gouvernance des départements, la place de Rennes II dans les instances de pilotage et sur la direction et la direction adjointe des écoles doctorales.

M. SAINT-ANDRÉ souligne qu'il faut être conscient qu'au-delà des divergences sur la façon dont le dossier a été monté le fait qu'il n'ait pas été accepté est dommageable.

Mme MALLET s'interroge sur l'avenir de la ComUE.

M. SAINT-ANDRÉ est optimiste sur l'avenir de la ComUE à la condition que chaque établissement à sa mesure, en fonction de ses capacités et de ses possibilités trouve sa place dans ce périmètre.

M. SCHAUB se questionne sur la réelle volonté de collaboration.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'objectif commun est d'aboutir à un projet constructif et collaboratif dans le respect de chacun. Ce type de projet passe par des compromis, des négociations et des phases de tensions. Cette phase de tension est accentuée par l'échec à l>IDEX mais confirme la volonté de réussite.

Suite à une question de M. LEVAILLANT, M. SAINT-ANDRÉ indique que le vote des statuts aura lieu en juin.

M. PELTIER informe les membres de la CFVU du remplacement de M. PULIDO, personnalité extérieure membre de la CFVU sollicitée en 2012 au titre de responsable du site de l'ESPE d'Angers, par M. DORÉ son successeur, directeur-adjoint de l'ESPE et nouveau responsable du site de l'ESPE d'Angers.

M. PELTIER informe les membres de la CFVU du déménagement du département Génie mécanique et productique de l'IUT de Cholet vers Angers.

Il souligne le souhait du département Génie mécanique et productique basé à Cholet de se rapprocher de l'école nationale supérieure des arts et métiers présente à Angers.

M. PELTIER précise les raisons de ce déménagement d'une part, la mutualisation des équipements et d'autre part, la collaboration dans un cadre pédagogique.

M. PELTIER précise que la formation DUT reste délivrée par des enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers à l'IUT mais pourra ouvrir vers une formation de type Bachelor que l'école nationale supérieure des arts et métiers a en prévision. L'ouverture du Bachelor est prévue en septembre 2016 à l'école nationale supérieure des arts et métiers.

M. PELTIER rappelle le calendrier de ce déménagement et souligne que les souhaits des enseignants et des personnels BIATSS en termes de localisation ont été respectés.

2. Affaires générales

2-1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 26 janvier 2015

M. PELTIER soumet le procès-verbal du 26 janvier 2015 à l'approbation de la commission. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2-2 Création du bureau de la commission de la formation et de la vie universitaire

M. PELTIER explique que cette création fait écho à une demande issue des groupes de travail réfléchissant dans le cadre de l'auto-évaluation et regrettent l'absence d'un tel bureau.

M. PELTIER présente les missions, le fonctionnement et la composition du bureau de la CFVU.

Le bureau de la commission formation et de la vie universitaire

1. Composition

9 membres de droit

- Le président
- Le vice-président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire
- Le vice-président étudiant
- Un membre de la commission de la formation et de la vie universitaire par champ de formation, élu par la CFVU en son sein sur proposition du président
- Le directeur des études et de la vie universitaire

3 membres invités

- le vice-président en charge de la culture et des initiatives,
- le vice-président en charge de la formation tout au long de la vie et des innovations pédagogiques
- le DGS ou son représentant

2. Missions

En vue d'une validation par la commission de la formation et de la vie universitaire, le bureau :

- Prépare le volet formation du contrat quinquennal
- Instruit les dossiers de formation (création, renouvellement...)
- Travaille en amont sur les dossiers présentés en CFVU
- Valide l'ordre du jour proposé par la cellule institutionnelle

Durée du mandat

Elle est identique à la durée du mandat du président

3. Fonctionnement

Le bureau se réunit en moyenne une fois par mois et exceptionnellement à la demande du président. Il peut, selon les sujets, solliciter l'avis ou la participation des assesseurs pédagogiques, des responsables de services dans le domaine de l'enseignement et de la vie étudiante ou des composantes.

M. BORDET propose l'intégration dans la composition du bureau de la CVFU d'un représentant du personnel administratif et technique de manière analogue à la composition du conseil de gouvernance.

M. SAINT-ANDRÉ explique que le conseil de gouvernance n'a pas le même périmètre ni les mêmes missions que le bureau de la CFVU. Pour des questions précises, pour un besoin et à chaque fois que nécessaire les représentants du personnel administratif et technique seront invités à titre consultatif.

M. PELTIER ajoute que les avis techniques seront pris en compte notamment au moment de la construction des projets. Mais le bureau de la CFVU est plus une instance de pilotage qu'une instance de réflexion sur des éléments « techniques ».

M. DANIEL remercie M. SAINT-ANDRÉ et M. PELTIER d'avoir pris en compte les propositions des groupes de travail et se demande s'il est pertinent d'ajouter une mission : prévoir des réunions entre le bureau de la CFVU et le conseil scientifique pour traiter la question du double adossement formation recherche.

M. SAINT-ANDRÉ souligne le fait que ces questions et celles relatives aux interactions entre formation et recherche relèvent du conseil de gouvernance avant une soumission le cas échéant au conseil académique. Il rappelle qu'il est important de ne pas multiplier les réunions où les mêmes sujets sont traités.

Mme MALLET se demande si dans le conseil de gouvernance des réunions communes avec le bureau de la CFVU seront prévues.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'il est envisageable de réaliser des réunions qui seraient élargies à la commission recherche et/ou aux deux.

M. DANIEL félicite la réactivité concernant la demande de création d'un bureau et demande de la souplesse sur la durée du mandat de 4 ans pour les membres du bureau.

M. SAINT-ANDRÉ précise l'obligation d'une durée de mandat en adéquation avec celui du président. Il souligne l'intérêt pour le président et le vice-président d'avoir au sein du bureau une forme de continuité pour connaître et maîtriser les dossiers. Toutefois, la possibilité de transmettre ses fonctions à un autre membre au vu des perspectives et des évolutions de carrière de chacun n'est pas exclue.

M. CALENDIA se questionne sur les modalités de nomination des membres du bureau de la CFVU.

M. PELTIER rappelle que les nominations se dérouleront en deux temps, d'abord une proposition du président puis une soumission à la CFVU.

M. DANIEL se demande s'il serait possible de réaliser un appel à candidature suivi d'un choix du président parmi les candidatures recueillies.

M. SAINT- ANDRÉ précise que le niveau d'assiduité aux réunions de la CFVU sera un élément de réflexion sur la composition du bureau.

Suite à une question de M. LEMAIRE, M. SAINT- ANDRÉ précise qu'il y aura une consultation préalable des personnes pressenties.

M. PELTIER propose au vote la création du bureau de la CFVU.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

3. Enseignement et conventions

3-1 Création du DU « Une santé, une médecine – pathologie comparative en oncologie, de l'animal à l'homme »

M. PELTIER présente le DU « Une santé, une médecine – pathologie comparative en oncologie, de l'animal à l'homme ».

I Enseignement et conventions

1. Création du DU « Une santé, une médecine – pathologie comparative en oncologie, de l'animal à l'homme » - vote

La CFVU du 23 mars 2015 ayant souhaité des précisions sur l'évaluation et sur le tarif de ce DIU, le vote a été reporté à la CFVU du 4 mai 2015.

L'université de Nantes ne pouvant faire passer ce DIU devant ses instances avant la rentrée prochaine. Ce DIU devient un DU et a nécessité un nouveau passage en conseil de gestion d'UFR de médecine le 15 avril 2015.

Pour faire suite aux demandes de la CFVU, le seuil de réussite sera fixé à 10/20 et non à 12/20 comme prévu initialement.

Quant à la différence de tarifs de droits d'inscription, la commission souhaitait comprendre la différence entre les droits d'inscription indiqués sur la fiche de présentation du DU et la fiche de dépenses prévisionnelles en annexe 3. Cette différence est due à l'inclusion des droits universitaires dans les tarifs affichés des formations.

DIPLOME D'UNIVERSITE
-UNE SANTE, UNE MEDECINE -
PATHOLOGIE COMPARATIVE EN ONCOLOGIE, DE L'ANIMAL A L'HOMME »
CRÉATION

UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers ; Université d'Angers

Enseignant responsable : Pr Mario Campone

Avis du Conseil d'UFR	☒ favorable ☐ défavorable	En date du 15/04/2015
Avis du CFVU	☐ favorable ☐ défavorable	En date du
Avis du CA	☐ favorable ☐ défavorable	En date du

Enseignant responsable	Nom : Professeur Mario Campone Statut : PU-PH Oncologue médical ICO Paul Papin Téléphone : 02 41 35-37-14 E-mail : mario.campone@ico.unicancer.fr		
Secrétariat	UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers Rue Haute de Reculée 49045 ANGERS CEDEX Département Formation Médicale continue : téléphone : 02 41 73 58 05 Fax : 02 41 73 58 38 E-mail : bruno.poutord@univ-angers.fr		
Niveau	☐ pré-universitaire ☐ 1 ^{er} cycle ☐ 2 ^{ème} cycle ☒ 3 ^{ème} cycle		
Public(s) concerné(s)	☒ formation initiale ☐ poursuite d'études ☒ formation continue Secteur santé humaine : internes, assistants hospitaliers, praticiens hospitaliers, doctorants Secteur vétérinaire : vétérinaires (DEFV), doctorants et post-doctorants Secteur industriel : professionnels de l'industrie pharmaceutique (niveau M2 requis)		
Objectifs Généraux	A travers un programme d'enseignement théorique (modules d'enseignement) et pratique (stages) l'étudiant devra acquérir les compétences nécessaires dans le domaine de l'oncologie afin : 1- d'assurer une prise en charge multidisciplinaire en oncologie vétérinaire, 2- de permettre le développement et la mise en place d'une recherche clinique en oncologie vétérinaire répondant aux critères de qualité de la recherche clinique humaine, 3- de développer l'interdisciplinarité.		
Objectifs Spécifiques			
Originalité			
Capacité d'accueil :	20		
Conditions d'inscription	Lettre de motivation à adresser au coordonnateur interrégional, accompagné d'un CV Inscriptions centralisées à l'UFR de médecine d'Angers		
Durée totale de la formation :	Cours Théoriques : 109 h	Stage : 2 x 30 heures	Autre(s) Niveau de formation :
Production d'un mémoire	Oui ☒ (sous la forme d'un article) Non ☐		
Droits d'inscription : 1. droits spécifiques : étudiants : 700 € individuels : 1000 € Formation continue : 1 400 € Droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive inclus NB : Les étudiants admis à suivre cette formation sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive.			

Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages.... (annexe 1)	
Modalités de contrôle des connaissances	Mémoire de fin d'études (article) : note égale ou supérieure à 10/20 Possibilité de soutenir l'année suivante sous condition du paiement des droits universitaires.
Noms, statut, Discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation (annexe 2)	
Evaluation financière (annexe 3)	
Date de mise en place : Septembre 2015	

Date et signature du ou des responsable(s) de la formation,
Angers, le 10 avril 2015
Pr Mario Campone



Suite à une question de M. CALEND, M. PELTIER confirme que ce DU s'inscrit dans le cadre du projet IDEFI Man-imal.

M. PELTIER propose au vote le DU « Une santé, une médecine – pathologie comparative en oncologie, de l'animal à l'homme ».

Cette décision a été adoptée avec 26 voix pour et 2 contre.

[3-2 Convention master entre l'Université d'Angers et le GÉrontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire et création d'un nouveau parcours de master « Accompagnement des seniors dans la pratique du tourisme et des loisirs »](#)

M. PELTIER invite Mme Sandrine GILLETTE à présenter l'objectif de la convention master entre l'Université d'Angers et le GÉrontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire et la formation « Accompagnement des seniors dans la pratique du tourisme et des loisirs » qui en découle.

3. **Création d'un nouveau parcours de master « Accompagnement des séniors dans la pratique du tourisme et des loisirs » - vote**

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

UFR/Département : ESTHUA

Avis favorable du Conseil d'UFR du : 26 février 2015

Passage à la CFVU du : 4 mai 2015

Rentrée universitaire: 2015 2016

Formation concernée : Master 2 Mention Management et Développement du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Loisirs
Spécialité 1 : Management des Organisations du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Loisirs
Parcours : Accompagnement des Seniors dans la pratique du Tourisimes et des Loisirs

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient ☐
 Changement de volume horaire ☐
 Modification de répartition des UE dans les enseignements ☐
 Changement d'ECTS ☐
 Modification/création d'UEL dans le cycle L ☐
 Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....) ☐

Mise en place de parcours ☒

Incidence financière oui ☐ non ☐

(joindre un argumentaire)

Création d'UE ☐

Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2014/2015	2015/2016
Nouveau Parcours		Parcours « Accompagnement des Seniors dans la pratique du Tourisme & des Loisirs ».

Objectif(s) du diplôme :

Des projections de la démographie française à l'horizon de 2030/2050 ont été réalisées par l'INSEE et présentées en 2003 dans un document intitulé « Projections démographiques pour la France, ses régions et départements aux horizons 2030/2050. La population française devrait atteindre en 2040 64,5 millions contre 58,7 millions en 2000. Toujours selon les mêmes prévisions de l'INSEE, la population française devrait augmenter de 5 millions entre 2002 et 2020 avec un recul de 2 millions chez les moins de 45 ans et une augmentation de 6 millions chez les plus de 55 ans. L'arrivée des baby-boomers à la retraite modifie profondément le secteur du voyage et des loisirs dans les années à venir nécessitant une adaptation des acteurs pour répondre aux besoins de cette clientèle. Ces évolutions nécessitent un renforcement des compétences des acteurs. Ce Master s'inscrit donc dans l'amélioration des compétences des professionnels du secteur du tourisme, de l'institutionnel, de l'hôtellerie, de la gérontologie désireuses de s'adapter à une clientèle « Senior » avec une vision innovante.

Compétences (attendues pour les bénéficiaires) et contenus :

Les compétences visées sont :

- Renforcement des compétences sur les problématiques d'accompagnement du vieillissement.
- Renforcement des compétences sur la culture professionnelle des secteurs touristiques, hôteliers et médicaux sociaux.
- Renforcement des compétences dans la construction d'offres pour cette clientèle et ainsi répondre à leurs attentes (loisirs, hébergements, transports, gastronomie ...)
- Sensibiliser le personnel d'accueil à l'adaptation nécessaire
- Renforcement des compétences dans la maîtrise architecturales des bâtiments dans le respect des contraintes de cette clientèle.

Métiers visés :

- **Secteur de la distribution :**

- ° Conseiller en Voyages
- ° Concepteur et gestionnaire de produits touristiques (forfaitiste TO, Autocaristes, Agences Evènementielles)
- ° Conseiller plateforme téléphonique

- **Secteur de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air :**

- ° Agent d'accueil en hôtellerie
- ° Exploitant de camping, hôtellerie de plein air
- ° Responsable séminaire banquets dans l'hôtellerie
- ° Directeur d'hôtel

- **Secteur du développement local :**

- ° Chargé de promotion et de développement (CRT, CDT, OTSI ...)
- ° Conseiller en office de Tourisme
- ° Chargé d'animation
- ° Responsable d'accueil sites touristiques, structures de loisirs

- **Secteur du médico-social :**

- ° Animateur en gérontologie
- ° Assistant de soin en gérontologie
- ° Responsable de structures 3^{ème} âge

Opportunité et originalité :

Malgré le dynamisme du secteur, il existe peu de formations adaptées et très peu de formations universitaires. Le Master proposé se distingue par son contenu, avec en particulier un enseignement adapté sur le renforcement des compétences sur plusieurs domaines permettant d'élargir les perspectives professionnelles pour les acteurs en activité ou pour les étudiants qui souhaiterait une spécialisation.

Le Gérontopôle a collaboré au développement du projet sur les aspects liés à l'adaptation de l'offre touristique vers un public « sénior ». Une liste de formateurs recommandés par la Gérontopôle permet la professionnalisation de ce parcours.

Durée totale de la formation : 350 heures**Calendrier de la formation (début, fin...):**

Séminaires de 35 h 00 entre septembre 2015 et juin 2016

M. CALENDAS se demande si le parcours de master 2 proposé va s'appuyer sur un master 1 déjà identifié.

M. PELTIER confirme que le master 2 sera appuyé sur le master 1 « Management et développement du tourisme de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs ».

M. LEVAILLANT s'interroge à nouveau sur le bien-fondé de la note plancher.

M. LEMAIRE comprend l'objectif de ce parcours de master 2 professionnel mais se demande si une liste de métiers précis sur laquelle débouche cette formation a été établie.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'une liste très variée autour du tourisme et de l'hôtellerie a été établie et qu'elle est présentée dans le document. Cette liste n'est pas exhaustive.

Mme GILLETTE ajoute que cette liste est très large et explique que la demande de ce master est partie d'un constat des acteurs de la filière sur le terrain. Elle indique que ce master touche d'une part le secteur du médico-social, elle donne l'exemple des nouvelles maisons « villages seniors » qui expriment un besoin d'animateurs et d'accompagnateurs de loisirs qui disposent à la fois des compétences médicales mais également de compétences en terme de construction d'animations innovantes, avec notamment un accompagnement à l'étranger.

Mme GILLETTE précise, d'autre part, que ce master prépare les professionnels du tourisme habitués à construire des projets de tourisme classique mais qui ont du mal à les croiser avec cette typologie de clients.

Elle résume en ajoutant que ce sont le secteur du médico-social et le secteur professionnel du tourisme qui ont un manque de ces compétences croisées.

M. LEMAIRE rappelle l'existence d'un master 2 « Droit des interventions publiques » avec un parcours « droit des interventions sanitaires et sociales » et se demande si dans les enseignements qui sont délivrés les compétences sont véritablement d'ordre médico-sociales extraites de l'aspect tourisme. M. LEMAIRE précise qu'il ne remet pas en cause l'intérêt de ce master.

Mme GILLETTE indique que sur ce master il y a uniquement deux modules de 35 heures qui traitent le médico-social sur la totalité des neuf modules présents dans le master. Elle ajoute que le master proposé donne une culture du tourisme à des personnes du médico-social et n'empiètera pas sur un autre master.

M. DANIEL se questionne sur la justification d'un niveau master 2 et précise que c'est l'objet de la CFVU de s'interroger sur le niveau des diplômes.

M. CALENDAS ajoute que c'est une fonction d'animation qui semble essentiellement valorisée dans ce master.

Mme GILLETTE justifie une sortie M2 par le souhait, entre autre, des managers des tours opérateurs de valider un niveau M2 après des licences ou des M1. Elle précise que ce parcours est validé en master mais qu'il y a beaucoup de demande en formation continue classique. Mme GILLETTE conclut en indiquant que cette formation n'a pas pour intention d'être uniquement diplômante mais pourra être suivie par module dans le cadre de la formation continue.

M. PELTIER évoque le référentiel des compétences proposé par le comité master avec cinq compétences clés qui permettent une certaine forme de généricité et doivent servir de grille de lecture pour préciser le choix d'un niveau licence professionnelle ou master.

M. PELTIER confirme que la CFVU est tout à fait fondée à poser des questions de manière à garantir la qualité des diplômes que délivre l'établissement.

Mme MALLET soulève quelques interrogations sur le contenu de la fiche des métiers visés.

Suite à cette intervention, Mme GILLETTE précise que dans le tourisme, les professionnels sont plutôt autodidactes et valident des diplômes par la voie de la VAE. Elle évoque que la fiche des métiers visés mériterait d'être agrandie.

M. PELTIER confirme que certains intitulés de métiers ne sont pas en accord avec le niveau visés à la sortie d'un master.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que les fonctions exercées doivent être des fonctions d'encadrement. Il propose de modifier la liste des métiers visés.

M. PELTIER propose la suppression des intitulés « conseiller en voyages », « conseiller plateforme téléphonique », « agent d'accueil en hôtellerie », « responsable séminaire banquets dans l'hôtellerie », « conseiller en office de tourisme », « chargé d'animation », « animateur en gérontologie » et « assistant de soin en gérontologie » qui ne semblent pas à niveau pour un master 2.

M. PELTIER souhaite conserver les intitulés « concepteur et gestionnaire de produits touristiques », « exploitant de camping hôtellerie en plein air », « directeur d'hôtel », « chargé de promotion et de développement », « responsable d'accueil de touristiques structures de loisirs » et « responsable de structures 3^{ème} âge » dans la fiche des métiers visés.

Il soumet cette mise à jour aux membres de la CFVU.

M. CALENDIA intervient sur l'intitulé « responsable de structures 3^{ème} âge ». Il considère que l'appellation est un peu usurpée dans la mesure où ce n'est pas le master qui va conduire à cette appellation. C'est un professionnel qui aurait déjà cette qualification qui acquiert des compétences supplémentaires. Il attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas que les candidats pensent qu'ils vont acquérir cette fonction avec le master.

Mme GILLETTE explique que les personnes ayant un parcours dans le milieu médico-social feront cette formation pour les compétences tourisme.

M. PELTIER propose pour clarifier la fiche des métiers visés d'inscrire dans le secteur du médico-social pour les responsables de structures de 3^{ème} âge qu'il s'agit d'un complément de compétences dans le domaine du tourisme.

M. CALENDIA demande un complément d'information sur la proportion et la recherche d'équilibre entre les professionnels qui interviennent et les universitaires.

M. PELTIER détaille la répartition du volume horaire de la formation. A savoir 105 heures assurées par l'équipe de l'ESTHUA et, s'agissant des professionnels, le directeur du gérontôle et le directeur des résidences seniors de la ville interviennent. Il précise ainsi un équilibre de l'ordre de 60% et 40% entre universitaires et professionnels.

Mme MALLET émet une remarque sur l'origine latine du mot « senior » et propose de modifier l'orthographe de ce terme.

M. SAINT-ANDRÉ confirme la nature latine du mot « senior » et propose de retirer l'ensemble des accents aigus inscrits dans le dossier de séance.

M. PELTIER propose cette formation au vote sous réserve des modifications des appellations de la fiche métiers et sous réserve de la correction orthographique du mot « senior ».

Cette décision a été adoptée avec 19 voix pour et 9 abstentions.

[3-3 Création d'un parcours M2 à distance « Didactique des langues, des littératures et des cultures »](#)

M. PELTIER invite Nadia Maillard à présenter la formation M2 à distance « Didactique des langues, des littératures et des cultures » portée par M. KILANGA.

4. **Création d'un parcours master 2 à distance « Didactique des langues, des littératures et des cultures »**
- vote

UFR : Lettres, Langues et Sciences humaines
Département des Lettres et Sciences du Langage
Avis favorable du Conseil d'UFR du 23 mars 2015
Passage au CFVU du :
Rentrée universitaire: 2015 - 2016

Formation concernée : Lettres et Langues	
Nature de la modification (cocher la case)	
Changement de coefficient	☐
Changement de volume horaire	☐
Modification de répartition des UE dans les enseignements	☐
Changement d'ECTS	☐
Modification/création d'UEL dans le cycle L	☐
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)	☐
Mise en place de parcours ☒	
Incidence financière oui ☒ non ☐	
(joindre un argumentaire)	
Création d'UE	☐
Objet : Création D'un Master 2 à distance « Didactique des langues, des littératures et des cultures » (ProDiLaLiC) au sein de la spécialité A « Didactiques, politiques linguistiques, TICE » de la mention « Didactiques des langues » 1. Argumentaire Le souhait d'ouvrir un parcours de M2 à distance vise à compléter notre offre de formation. Nous proposons actuellement un parcours de M1 à distance (co-habilitation avec les universités du Mans et de Tours), mais, contrairement à nos partenaires, nous ne proposons pas de M2 à distance. Or, nous recevons tous les ans des demandes en ce sens, provenant : -des étudiants inscrits en M1 à distance qui souhaiteraient poursuivre leurs études en M2 au sein de l'université dans laquelle ils sont inscrits ; -d'étudiants inscrits en M1 présentiel, qui ne peuvent suivre un M2 en présentiel car ils sont en stage et/ou en poste à l'étranger pendant l'année universitaire ; -d'étudiants inscrits dans les M1 d'autres universités. Nous les orientons actuellement vers les formations proposées par nos partenaires du Mans et de Tours, mais celles-ci ne correspondent pas toujours à leur profil/à leur demande ; ils ont parfois des difficultés pour trouver une formation à distance qui leur convienne. Savoir qu'il n'y a pas de continuité vers un M2 peut aussi détourner certains étudiants qui souhaiteraient s'inscrire en M1 à distance. C'est donc pour ces raisons que nous avons conçu ce parcours de M2 à distance « Didactique des langues, des littératures et des cultures » (ProDiLaLiC) qui s'inscrit dans la spécialité A « Didactique des langues, Politiques linguistiques et TICE ». Notre objectif est d'élaborer un parcours qui soit complémentaire de ceux proposés par l'université du Mans dans notre maquette commune, et offre une formation dans le domaine de la didactique du FLE, qui mette l'accent sur la dimension culturelle et littéraire de l'enseignement/apprentissage des langues. Cette dimension culturelle et littéraire permet aussi d'associer à la formation les collègues de lettres par le biais d'une UE de littérature comparée. Pour réduire l'incidence financière, nous avons dans cette offre, pris en compte des cours existant déjà dans l'offre de formation à distance actuelle (de préférence déjà tutorés par des enseignants de l'université d'Angers), des cours existant déjà sous une forme présente à l'université d'Angers et qui doivent être mis en ligne et des cours entièrement nouveaux en nombre limité. 2. Descriptif du parcours <i>-Objectifs du parcours</i> Ce parcours s'adresse aux étudiants qui sont susceptibles d'occuper les fonctions de responsables des enseignements, conseiller pédagogique, directeur des cours dans des écoles de langues, publiques ou privées en France ou à l'étranger, coordonnateur en langues dans les services de formation continue des entreprises, des mouvements sociaux, des chambres de commerce, les Instituts et Centres Culturels, les services communs de langues en milieu universitaire, de chargés de l'élaboration de cursus, dans le système éducatif ou hors système éducatif, de chargé de la coordination	

d'action et de structuration des formations à l'intention de publics migrants en milieu associatif pour les collectivités locales.

-Compétences

Les compétences suivantes sont développées : capacité à concevoir les syllabus ou les référentiels et les matériels d'enseignement ou de formation, capacité à conduire les analyses politiques, sociolinguistiques, anthropologiques et culturelles des situations éducatives concernées, capacité à mener des audits sur les problèmes de formation en langues (FLE/FLS plus particulièrement), capacité à aménager ou à orienter des programmes, syllabus ou des matériels d'enseignement, pour assurer une meilleure adéquation à des situations éducatives et capacité à élaborer (aménager) du matériel d'enseignement.

- Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier pour les étudiants ayant obtenu un M1 avec mention ou niveau équivalent avec validation d'acquis d'études ou d'expérience professionnelle. Les étudiants possédant un autre diplôme de même niveau y compris étranger, s'ils disposent d'une expérience correspondante peuvent être admissibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience effectuées selon les modalités générales existantes. Elle concerne les enseignants et autres acteurs du domaine éducatif, en particulier ceux qui travaillent pour les domaines concernés (formation de migrants, formation d'adultes).

-Partenariats

L'Université d'Angers a établi des accords de partenariat qui permettent aux étudiants de réaliser leur stage et/ou une partie de leur formation à l'étranger. Nos partenariats privilégiés sont le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (stages longs de 9 mois), les Alliances Françaises, des universités étrangères (Algérie, Allemagne, Argentine, Chine, Grèce, Espagne, Inde, Pologne, Pays Bas, Palestine, Pologne, Portugal), les écoles d'immersion et collèges bilingues de Normandie (Minnesota-USA). Dans le cadre du projet d'internationalisation du semestre 4 (en cours) sera donnée la possibilité de passer le second semestre au sein d'une université partenaire (réalisation d'un stage, recueil des données pour le mémoire). Le CeLFE, Centre de langue française pour étrangers de l'Université d'Angers, accueille aussi de manière privilégiée des stagiaires de M2.

-Organisation des enseignements

Les enseignements se déroulent à distance, de manière annualisée. 7 unités d'enseignement : coefficient 1 ; 4 ECTS pour chaque UE, rapport de stage (coefficient 2 ; 10 ECTS), 1 UE d'observation et analyses des pratiques d'enseignement (coefficient 1 ; 2 ECTS), Mémoire (coefficient 3 ; 20 ECTS) ; soit 60 ECTS

-Le stage est d'une durée minimum de 250 heures. Il se déroule dans des institutions correspondant aux finalités professionnelles de la formation, en France ou à l'étranger. Il peut s'agir de stages offerts par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (stages longs) ou de stages effectués en structures publiques (universités, centres de formation continue...) ou privées (associations, chambres de commerce, SA/SARL...). Pour les étudiants en activité dans les domaines visés par la formation (en particulier ceux qui sont en poste dans les réseaux français à l'étranger), une dispense de stage (sans dispense de rapport de stage) peut être accordée sur demande.

-Le mémoire est un travail de recherche d'un format de 80 pages environ (hors annexes). Il implique la collecte et le traitement de données selon une méthodologie appropriée conforme aux exigences présentées dans l'UE « *Méthodologie de mémoire de recherche* » et dans l'UE « *de l'écriture académique et de recherche* ». Il doit être réalisé sous la direction d'un enseignant de la formation (ou d'un universitaire, ou d'un professionnel « extérieur » après l'accord préalable du responsable de la formation).

3. Equipe pédagogique

Nom et prénom	Fonctions	Section CNU pour les enseignants chercheurs	Equipe de recherche	Composante d'appartenance ou service d'affectation
KILANGA Julien	PR	07	CERIEC UPRESEA 922	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
VERNADAKIS Emmanuel	PR	11	CRILA UPRES EA 4639	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
ULMA Dominique	MCF	07	LLL (Laboratoire Ligérien de linguistique), UMR-CNRS 7270	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
MAILLARD Nadia	MCF	07	CERIEC UPRES EA922	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
GUEDAT-BITTIGHOFFER Delphine	ATER	07	CERIEC UPRES EA 922	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
KAZASIAN Emilie	Chargée de cours (doctorante)			
DOMINGUEZ Estefania	Chargée de Cours (doctorante)			
MENAN Bruno	Professeur certifié			UFR Sciences
PINTO FERREIRA Manuela	Directeur du Département de français au CIEP			CIEP (Centre international d'études pédagogiques)
BIGOT Violaine	MCF	07	DILTEC	Université Paris3
GUEST Bertrand	MCF	10		UFR Lettres, Langues et Sciences humaines

4. Eléments de calcul pour l'incidence financière

- Effectifs des étudiants à inscrire : Maximum 25 étudiants
- Nombre de cours à créer : 5
- Nombre de cours existant en présentiel et à mettre en ligne : 2
- Modalités de calcul fixées dans le référentiel (décision CA d'octobre 2014)
 - Mise en place d'une formation avec ses modules : HTD maximum : 50 à 150HTD (une seule fois) à charge de la composante.
 - responsabilité, animation, mise à jour pédagogique d'un module de formation à distance : 12hXnombre d'étudiants par cours à charge de la composante
 - Accompagnement pédagogique des enseignants contractuels et ATER pour les contenus de formation, validation, évaluation... : 12h à charge de la Composante.
- Pour la mise en œuvre : recourir, au début, aux UE existantes et déjà mises en ligne et créer progressivement les autres UE (75heures cette année et 75heures l'année suivante)
- Porteur du projet : Julien Kilanga
- Responsable : Nadia Maillard

M. PELTIER souligne l'originalité de ce parcours qui, d'une part, complète une formation existante à Angers pour laquelle n'est mis en œuvre que la première année et, d'autre part, les modalités non présentielles pour cette formation.

M. LEVAILLANT se questionne sur les conditions d'admission à cette formation. Il demande la raison d'une admission uniquement pour les étudiants ayant obtenu un M1 avec mention. Il s'interroge sur le sens du terme mention (mention de master ou mention à l'examen).

M. SAINT-ANDRÉ propose de clarifier les conditions d'admission en inscrivant que l'admission se fait sur dossier, pour les étudiants ayant obtenu un M1 avec une mention compatible, ou de niveau équivalent avec validation d'études ou d'expérience professionnelle.

M. PELTIER propose au vote la création de ce parcours Master 2 à distance « Didactique des langues, des littératures et des cultures ».

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

3-4 Modification des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Lettres

M. PELTIER présente les modifications de contrôle de connaissances de la L3 LLCE parcours espagnol et bivalent anglais-espagnol (document mis en annexe du procès-verbal). M. DUMAS justifie cette modification par une harmonisation avec les autres parcours de la mention facilitant ainsi la préparation des examens.

M. PELTIER présente la modification de contrôle de connaissances du M1 Géographie (document mis en annexe du procès-verbal). M. DUMAS justifie cette modification par un réajustement des coefficients pour revaloriser le travail de mémoire.

M. DUMAS présente la modification de contrôle de connaissances de la L1 Psychologie (document mis en annexe du procès-verbal).

Mme RAVAIN soulève une interrogation sur les 12h en psychophysiologie en 2014/2015 et les 24 heures proposées en 2015/2016.

M. PELTIER invite à la vigilance quant à la vérification des calculs.

Suite à cette discordance concernant les totaux de la L1 Psychologie, M. PELTIER propose un sursis à statuer sur les modalités de contrôle de connaissances de la L1 psychologie.

M. PELTIER présente la modification de contrôle de connaissances de la L2 « Lettres modernes et classiques » (document mis en annexe du procès-verbal).

M. CALENDIA souhaite souligner que le remplacement d'un examen terminal par un contrôle continu sous-entend un minima de deux évaluations.

M. PELTIER propose au vote les modifications des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sous réserve de la mise à l'écart des modifications de contrôle de la L1 psychologie.

Les modifications des modalités de contrôle connaissances de l'UFR Lettre, Langues et Sciences Humaines ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la L1 Psychologie.

4. Questions diverses et réponses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h25.

Le Président de l'Université

Jean-Paul Saint-André

Le Vice-Président du CEVU

Didier PELTIER

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

UFR/Département : Espagnol **Avis favorable du Conseil d'UFR de 23 mars 2015**
Passage au CEVU du :
Rentrée universitaire: 2015 - 2016

Formation concernée : LLCER L3 parcours espagnol et bivalent anglais-espagnol

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient ☐

Changement de volume horaire ☐

Modification de répartition des UE dans les enseignements ☐

Changement d'ECTS ☐

Modification/création d'UEL dans le cycle L ☐

Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)

Modification de la durée de l'épreuve ☐

Mise en place de parcours ☐

Incidence financière oui ☐ non ☐
(joindre un argumentaire)

Création d'UE ☐

 **Il s'agit de modifier la durée de l'épreuve de l'EC Civilisation hispanique pour les deux parcours dans un souci d'harmonisation avec l'épreuve de l'EC Civilisation des pays anglophones**

ITEM	2014/2015	2015/2016
UEF52ES Culture hispanique - EC civilisation hispanique UEF 54ESPAN Culture hispanique - EC civilisation hispanique	Session 1 assidus et DA : 3h Session 2 assidus et DA : 2h	Session 1 assidus et DA : 4h Session 2 assidus et DA : 3h

FICHE de modifications de maquette

UFR/Département : Géographie Avis favorable du Conseil d'UFR de 23 mars 2015
Passage à la CFVU du :
Rentrée universitaire: 2015-2016

Formation concernée : M1 Géographie		
Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient ☐		
Changement de volume horaire ☐		
Modification de répartition des UE dans les enseignements ☐		
Changement d'ECTS ☐		
Modification/création d'UEL dans le cycle L ☐		
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....) ☐		
Mise en place de parcours ☐		
Création d'UE ☐		
 Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item Réajustement des coefficients pour revaloriser le travail de mémoire.		
ITEM	2014/2015	2015/2016
UEF MG23	CC pour 1/3 Mémoire pour 2/3	CC pour 1/4 Mémoire pour 3/4

FICHE de modifications de contrôle de connaissances**UFR/Département : PSYCHOLOGIE Avis favorable du Conseil d'UFR du 23 mars 2015****Passage au CEVU du :****Rentrée universitaire: 2015 - 2016**

Formation concernée : L1 PSYCHOLOGIE		
Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient ☐ Changement de volume horaire ☐ Modification de répartition des UE dans les enseignements ☐ Changement d'ECTS ☐ Modification/création d'UEL dans le cycle L ☐ Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....) ☐ Mise en place de parcours ☐ Incidence financière oui ☐ non ☐ (joindre un argumentaire) Création d'UE ☐		
 La modification demandée porte sur les deux semestres, en regroupant des matières sur chacun des semestres. Ainsi les étudiants auraient au S1 une partie des fondamentaux (psychologie clinique, psychologie cognitive et psychologie sociale) avec CM et TD ; et au S2 les autres fondamentaux (psychologie du développement, neuropsychologie, statistiques et psychophysiologie) CM et TD. Cette modification devrait permettre un centrage sur certaines matières fondamentales par semestre pour les étudiants, et un allègement de correction pour les enseignants (soit S1 soit S2). Enfin, cette modification demande à passer à 24h de cours CM par semestre (donc 2h/semaine pour une matière) ce qui permet aux enseignants de se partager le cours et donc d'avoir plus de souplesse sur le semestre (6 semaines de cours pour chacun d'eux). Cela permettra également d'avoir moins d'examens au moment des partiels. Il n'y a pas de modification du volume horaire de chacune des sous disciplines, par contre il y a des modifications de coefficients notamment lorsque l'on passe de 12h CM à 24h CM.		
ITEM	2014/2015	2015/2016
Pour le Semestre 1 :		
UE n°3 UEF11PSY (S1)	- Psy clinique (coef 1, 4 ects) 12h CM/12h TD 24h - Psy cognitive (coef 1, 4 ects) 12h CM/12h TD 24h - Psy sociale (coef 1, 4 ects) 12h CM/12h TD 24h Total UEn°3 : 72h (coef 5 et ects 12)	Psychologie clinique 24h CM (coef 3) 12h TD (coef 1) Total UEn°3 : 36h (coef 3 et 6 ects)
UE n°4 UEF12PSY (S1)	- Psy du dév. (coef 1, 2 ects) 12h CM - Psychophysio. (coef 1, 2 ects) 12h CM - Neuropsych. (coef 1, 2 ects)	Psychologie Cognitive 24h CM (coef 3) 12h TD (coef 1)

----- UE n°5 UEF13PSY (S1) (nouvelle) 	12h CM Total UE n°4: 36 h (coeff 4 et 6 ECTS) 	Total UE n°4 : 36h (coeff 3 et 6 ects)
<u>Pour le Semestre 2 :</u> UE n°9 UEF21PSY (S2) 	----- - Psy du dév. (coef 1, 4 ects) 12h CM/12h TD 24h - Neuropsych. (coef 1, 4 ects) 12h CM/12h TD 24h - Statistiques (coef 1, 4 ects) 12h CM/12h TD 24h Total UE n°9 : 72h (coef 5 et 10 ects) 	----- Psychologie sociale 24h CM (coef 3) 12h TD (coef 1) Total UE n°5: 36h (coef 3 et 6 ects)
UE n°10 UEF22PSY (S2) 	----- - Psy clinique (coef 1, 2 ects) 12h CM - Psy cognitive (coef 1, 2 ects) 12h CM - Psy sociale (coef 1, 2 ects) 12h CM Total UE n°10 : 36h (coef 5 et 8 ects) 	----- devient : UE n°10 UEF21PSY (S2) Psychologie du Développement 24h CM (coef 3) 12h TD (coef 1) Total UE n°10 : 36h (coef. 3 et 6 ects)
----- UE n°12 UEF23PSY (S2) (nouvelle) 	----- 	----- devient : UE n°11 UEF22PSY (S2) Neuropsychologie 24h CM (coef 3) 12h TD (coef 1) Total UE n°11 : 36h (coef. 3 et 6 ects) - Statistiques (coef 3, 3 ects) 12h CM (coef 2) 12h TD (coef 1) - Psychophysiology (coef 2, 3 ects) 24h CM Total UE n°12 : 48h (coef. 3 et 6 ects)

I Questions diverses et réponses

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

UFR/Département : Lettres

Avis favorable du Conseil d'UFR du 23 mars 2015

Passage au CEVU du :

Rentrée universitaire: 2015 - 2016

Formation concernée : Licence 2^e année, Lettres modernes et classiques		
Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient	☐	
Changement de volume horaire	☐	
Modification de répartition des UE dans les enseignements	☐	
Changement d'ECTS	☐	
Modification/création d'UEL dans le cycle L	☐	
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)	☐	
Mise en place de parcours	☐	
<i>Incidence financière</i> <i>oui</i> ☐ <i>non</i> ☐ <i>(joindre un argumentaire)</i>		
Création d'UE	☐	
 Pour répondre à la nécessité de soutenir par la régularité les étudiants dans leur apprentissage ou leur pratique du latin (grammaire, vocabulaire, traduction pour débutants ou « continuants »), et selon la demande qui fut exprimée lors du dernier conseil de perfectionnement des L2, le contrôle des connaissances en cette discipline doit passer de l'examen terminal au contrôle continu.		
ITEM	2014/2015	2015/2016
UEF32LET savoirs lettres Latin (deb./cont.)	1 ^{ère} Ses. As. & DA : ET 4h 2 ^e Ses. As. & DA : ET 4h	1^{ère} Ses. As. : CC DA : ET 4h 2 ^e Ses. As. & DA : ET 4h
UEF42LET savoirs lettres Latin (deb./cont.)	1 ^{ère} Ses. As. & DA : ET 4h 2 ^e Ses. As. & DA : ET 4h	1^{ère} Ses. As. : CC DA : ET 4h 2 ^e Ses. As. & DA : ET 4h